

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LE TOUVET**

**Délibération n°2018-28**

**Séance du 09 juillet 2018**

Nombre du Conseil municipal			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Présents	Votants
23	23	13	18

L'an deux mil dix huit, le lundi 09 juillet à 20h30, le Conseil municipal de la commune du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Laurence THERY, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** mercredi 04 juillet en envoi postal et jeudi 05 juillet 2018 en envoi dématérialisé.

**Présents** : ANSANAY Emmanuelle, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, LARGE Sylvie, MICHELONI Christine, MOURETTE Jean-Louis, , POURCHON Frank, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle, , THERY Laurence.

**Absents excusés** : BRIAT Arnaud (pouvoir donné à RAFFIN Adrian), , MOUSSY Aude (pouvoir donné à GONNET André), NOLLY Michel (pouvoir donné à POURCHON Franck), VEUILLEN Pascal (pouvoir donné à GEORGES Stéphane), VUILLERMOZ Annie (pouvoir donné à THERY Laurence

**Absents non excusés** : CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, LEJEUNE Gilles, OUDJAOUDI Cécile, SAEZ Brigitte

**Secrétaire de Séance** : RAFFIN Adrian

**Début de séance** : 20h36

**Adoption du Procès-verbal du 25 juin 2018**

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Décisions prises par le maire en application de la délibération n° 5 du 28 mars 2014 (article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales)**

**Délibérations**

**Objet** : PAEN du Touvet : adoption du projet et de son plan de financement et demande de subvention au titre du programme européen Feader

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le conseil municipal a émis un avis favorable à la poursuite du projet de PAEN et validé le projet de périmètre de ce PAEN.

Pour rappel, le code de l'urbanisme et notamment son article L.113-15, issu de la loi relative au Développement des territoires Ruraux (DTR) n°2005-157 du 23 février 2005, offre aux Départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des

espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PAEN (protection des espaces naturels et agricoles périurbains).

Cette compétence permet de créer des périmètres de protection et d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'actions.

Le périmètre PAEN est instauré avec l'accord des communes concernées et après avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du schéma de cohérence territoriale (SCoT), puis enquête publique.

La réflexion engagée depuis 2016 s'est poursuivie ces derniers mois et a permis d'aboutir à un programme d'actions présenté en annexe du présent projet de délibération. Le principal objectif poursuivi reste de lutter contre les pressions en terme de consommation foncière et de permettre la mise en valeur de l'activité agricole, des paysages et des espaces naturels de notre commune.

Comme cela était annoncé lors de la présentation de la délibération de décembre 2017, le conseil municipal doit désormais se prononcer sur l'instauration du périmètre et du programme d'actions du PAEN. Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique, avant validation par délibération du Conseil départemental.

Il est par ailleurs possible de solliciter le soutien financier de l'Union européenne (programme FEADER – Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) pour accompagner la mise en œuvre et l'animation du PAEN. Le programme de développement rural Auvergne et Rhône-Alpes mis en œuvre par la Région permet en effet de soutenir la mise en œuvre de Stratégie Locale de Développement pour la préservation et la mise en œuvre du foncier agricole, forestier et naturel. Le projet de PAEN de la commune s'inscrit pleinement dans cet objectif et il est donc proposé de solliciter ce soutien financier.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**VALIDE** le projet de périmètre du PAEN de la commune du Touvet tel que présenté en annexe

**ADOpte** le programme d'action du PAEN de la commune du Touvet tel que présenté en annexe

**APPROUVE** le plan de financement du programme d'action du PAEN de la commune du Touvet

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention pour la mise en œuvre et l'animation du PAEN de la commune du Touvet au titre du programme européen FEADER

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**CHARGE** Madame le Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

**Le Conseil municipal adopte  
à l'unanimité**

## Annexe 1 – Plan d’action

Axe / Thématique	Enjeu / Problématique	Exemple d’actions / aides possibles
<b>1. FONCIER</b>	Sécuriser le foncier agricole restant	Déploiement du dispositif PAEN
	Travailler sur la restructuration parcellaire du foncier,	1. Diagnostic foncier au sein du périmètre PAEN permettant d’établir où et comment agir en lien et en complément avec la stratégie foncière du Grésivaudan et les gisements fonciers déjà identifiés 2. Déploiement des outils d’aménagement foncier : - Animation foncière/campagne de communication auprès des propriétaires pour par exemple acquisitions amiables par des agriculteurs ou création d’association foncière, - ECIF/ECIR avec périmètre, terres incultes, - biens vacants sans maître, - etc. 3. Lutte contre la friche et réouverture des coteaux : réponse à l’Appel à Manifestation d’Intérêt de l’étude de reconquête des gisements fonciers du Grésivaudan (54ha identifiés sur le Touvet)
	Aider à la transmission des exploitations	Repérage des futurs cédants et accompagnement dans la transmission
<b>2. ACTIVITE AGRICOLE</b>	Générer des emplois agricoles locaux	Réflexion sur la création d’un espace test (dans le cadre d’un projet de transmission) ou projet sur un site maîtrisé type pépinière agricole ou ferme communale pour alimenter les cantines de la commune
	Mutualiser les moyens des agriculteurs et recréer du lien au sein de la profession	Recensement des besoins puis mise en place d’outils mutualisés : investissement collectifs de production, gestion du temps de travail, locaux partagés, prêt d’outils, plateforme de compostage et gestion du compost, création d’une CUMA...
	Accompagner les différentes filières agricoles (courtes, locales, grandes filières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail à l’émergence et la réalisation de projets collectifs</li> <li>● Informer sur les aides à l’investissement existantes du Département ou autres financeurs pour contribuer à la recherche de valeur ajoutée</li> <li>● Animation pour mise en relation producteurs-(vendeurs)-consommateurs (dans le cadre du pôle agro-alimentaire ?)</li> </ul>
<b>3. LIEN SOCIAL</b>	Communiquer vers les exploitations du Touvet	Création d’une commission agricole périodique agriculteurs/élus
	Gestion de la fréquentation / Conciliation des usages	Respect des espaces de production par les promeneurs ou les personnes qui y pratiquent des loisirs, lutte contre le vol des productions agricoles, les dépôts sauvages et optimisation des circulations : - Recensement des sites à problèmes, puis actions, par exemple : - Aménagements abords de parcelles (sentiers fortement fréquentés, cultures les plus sensibles) : fossés, haies défensives,... - Accès : si nécessaire, dispositifs contre les véhicules

		<p>à moteur : par ex. barrières -&gt; éviter les dépôts sauvages et dégradations de parcelles, préserver le calme des zones et réduire les possibilités de vols en quantité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévention (ex. pièges photos) / Répression (commissionnement garde particulier, financement de jours de surveillance ONCFS ?...)</li> <li>- Communication sur la surveillance notamment</li> <li>- Réouverture d'anciens chemins d'exploitation si nécessaire</li> </ul>
	<p>Communiquer pour valoriser les exploitations et productions agricoles du Touvet / recréer du lien entre agriculteurs et habitants + lien agriculture - environnement - culture - loisirs</p>	<p>1. Réflexion sur un « plan de communication » sur l'agriculture et les exploitations de la commune, ce qu'elles apportent au territoire, le lien avec l'environnement, le patrimoine culturel, les loisirs...: historique, type de productions, particularités, la situation périurbaine, patrimoine local/culturel...</p> <p>2. Mise en œuvre d'actions issues du plan, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en valeur de l'agriculture locale : articles bulletin municipal / presse, journées portes ouvertes / démonstrations techniques, panneau d'identification des fermes et de leurs productions, évènement / fête de village, marchés de producteurs / de Noël, etc.</li> <li>- Animations/sensibilisation (ex : film sur les productions locales),</li> <li>- Parcours balade découverte avec support de communication (livret, signalétique, appli mobile...)</li> <li>- Restauration de petit patrimoine historique/culturel en lien avec l'agriculture (coteaux)</li> </ul>
<b>4. EAU</b>	Faciliter l'accès à l'eau sur les coteaux	Réflexion pour trouver des solutions de stockage d'eau, en conformité avec la réglementation (récupération d'eau de pluie : toitures anciennes cabanes restaurées, dispositif citernes souples, impluviums...)
<b>5. PATRIMOINE PAYSAGER ET NATUREL</b>	Maintenir des continuités écologiques entre coteaux et plaine	Actions corridor : plantation volontaires de haies ou de jachères fleuries, travail sur les clôtures pour limiter les obstacles à la circulation des espèces
		Identification et gestion des arbres têtards + plantations nouvelles éventuellement
		Secteur APPB : mesures de connaissance et de gestion sur le périmètre
		Sites pelouses sèches : diagnostic sur les sites en PAEN (espèces, pratiques), en vue de mesures de gestion
	Entretien écologique des réseaux des canaux (Chantourne)	Mise en place d'un éco-pâturage
	Lutter contre les espèces invasives et envahissantes (Renouée, Buddleia...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic sur le périmètre PAEN, voire sur la commune, des zones à traiter</li> <li>- Mise en place d'un programme d'actions de lutte et d'éradication des espèces invasives et envahissantes (informations, formations, interventions, ...)</li> </ul>

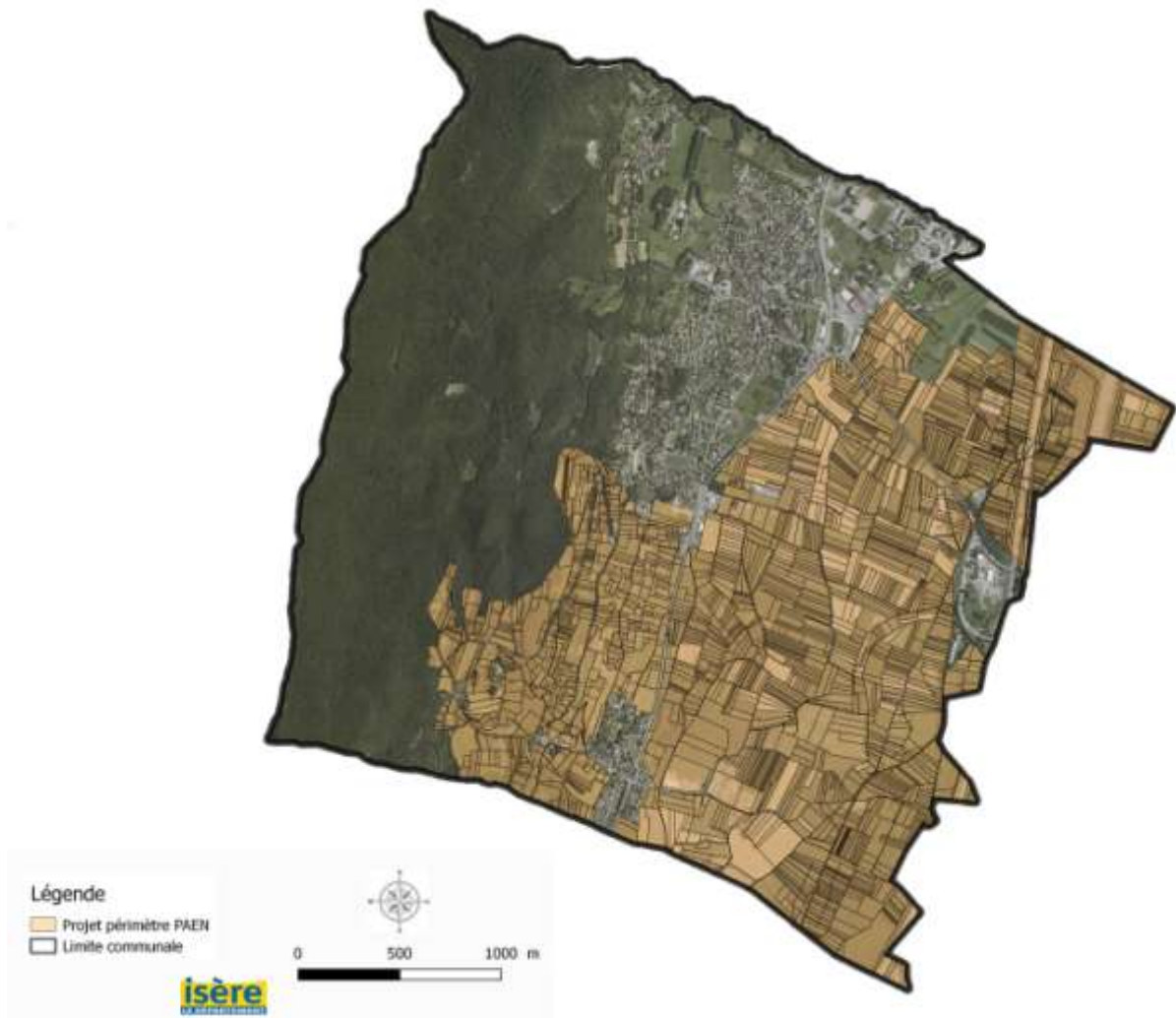
## Annexe 2 – Postes de dépenses

Postes de dépense	Montant HT
Animation foncière, constitution de portefeuille, acquisitions et échanges, remembrement 2019-2020-2021- zones naturelles , agricoles et forestières	<b>20 025</b>
Etude pour qualifier et hiérarchiser le foncier agricole, naturel et forestier à acquérir et/ou à préserver 2019	<b>9 920</b>
Etudes pour valoriser le potentiel foncier cultivable sur les coteaux au regard de la ressource en eau 2019	<b>5 000</b>
Déploiement d'outils foncier : achat de parcelles (2 hectares par an) 2019-2020-2021	<b>18 000</b>
Frais liés à tous actes justifiés par les remembrement, échanges, achats ( notaires , géomètres, avocats .. ) 2019-2020-2021	<b>3 600</b>
Restaurer la capacité foncière agricole en luttant contre les plantes invasives 2019-2020-2021	<b>15 600</b>
Aménagement de parcelles et chemins pour reconstitution foncière 1km par an 2019 -2020 -2021	<b>30 000</b>
Volet communication : géo localiser le potentiel foncier et la répartition des espaces ; développer des couches sig 2020	<b>5 000</b>
Volet communication : supports écrits, vidéos, intégration sites internet 2018-2019-2020 – développement d'application mobile	<b>20 000</b>
Frais de personnel pour l'animation du PAEN	<b>47 050</b>
Divers frais de fonctionnement (déplacements...)	<b>8 056</b>
<b>TOTAL</b>	<b>182 251 €</b>

### Annexe 3 - Plan de financement

Financier	Montant de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention (le cas échéant)
Département	29 983.5		
Région			
Etat			
Union Européenne	76 133.84		
Autres financements publics			
<b>Sous-total (total des subventions publiques)</b>	<b>106 117.34</b>		
Autofinancement	76 133.66		
<b>TOTAL</b>	<b>182 251</b>		

## Annexe 4 – Périmètre du PAEN de la commune du Touvet



**Objet Place libre 2018 – convention avec la commune de Saint-Bernard du Touvet**

2018 verra la 7<sup>ème</sup> édition du festival Place Libre, manifestation basée sur les arts de rue et le spectacle vivant qui a pris toute sa place dans les animations estivales organisées dans le Grésivaudan. Depuis 2016, la commune de Saint-Bernard du Touvet est associée à ce projet et accueille, elle aussi, des spectacles.

Saint-Bernard du Touvet et Le Touvet souhaitent renouveler ce partenariat pour l'édition 2018 qui débutera donc le vendredi 31 août au Touvet et s'achèvera le 2 septembre à Saint-Bernard du Touvet.

Une convention entre les deux communes est nécessaire afin de préciser les modalités d'organisation et de financement du festival. Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le projet de convention joint en annexe

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention

**Le Conseil municipal adopte  
à l'unanimité**